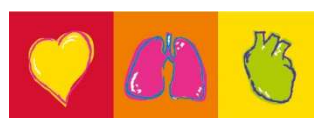




SCHILLER France

Informations DAE ERP



Sommaire



• Introduction	p.3
• Qu'est-ce qu'un DAE	p.4
• Qui peut l'utiliser	p.5
• Qui doit s'équiper	p.6
• Où installer un DAE	p.7
• Vos obligations	p.8
• Nos solutions d'équipements	p.10
• L'installation	p.11
• La maintenance SCHILLER	p.12
• La maintenance autres marques	p.13
• La surveillance de l'exploitant	p.14
• Le renouvellement du DAE	p.15
• Les formations	p.16

Contact commercial :

Nadège MARTY

Tél.07 64 49 78 03

@ :

**nadege.marty@schiller
france.fr**



SCHILLER
FRANCE S.A.S

Introduction

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

L'utilisation d'un défibrillateur automatique externe (DAE) n'est réalisée que dans 6,1% des cas d'arrêt cardiaque. Chaque minute perdue diminue de 10% le taux de survie de la victime.

Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » pour procurer aux victimes d'un arrêt cardiaque les meilleures chances de survie. Celle-ci est formée de 4 maillons:

- Appel rapide aux services de secours et d'aide médicale d'urgence (15,18 ou 112)
- Massage cardiaque rapidement entrepris
- Défibrillation précoce en utilisant un DAE
- Prise en charge médicale rapide

Dans ce contexte, l'amélioration de la survie des personnes présentant un arrêt cardiaque constitue un enjeu de santé publique majeur. À ce titre, l'optimisation de l'accès aux DAE par leur mise à disposition, sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les établissements recevant du public (ERP), est inscrite dans le Plan National de Santé Publique « priorité prévention » en déclinaison de la stratégie nationale de santé portée par le Premier Ministre. Cette action est également liée à l'objectif fixé par le Président de la République de former rapidement 80 % de la population aux gestes de premiers secours.

Le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi du n°2018-527 du 28 juin 2018, votée à la quasi-unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif et réglementaire.

Qu'est-ce qu'un DAE?



Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Il analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Il existe deux types de DAE :

- Les **défibrillateurs semi-automatiques** : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil ;
- Les **défibrillateurs entièrement automatiques** : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes.

C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Ce dispositif de class IIb est classifié en class III depuis 2021..

Pour bénéficier du marquage CE, les DAE vendus à partir de cette date devront répondre aux exigences des dispositifs de class III.

Qui peut l'utiliser?

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie ».

AMD : APPELEZ (15/18/112)– MASSEZ – DEFIBRILLER – PRISE EN CHARGE MEDICALE

Pour vous familiariser avec l'utilisation des DAE et de manière générale vous former aux gestes qui sauvent, vous pouvez vous adresser à un organisme de formation agréé à dispenser des formations de premiers secours.



Qui doit s'équiper?

L'installation des DAE au sein des ERP, modulée selon la catégorie et la capacité d'accueil, présente un intérêt considérable en termes de santé publique.

La stratégie d'implémentation des DAE doit répondre à 3 logiques:

- La **logique du nombre** : installer des DAE aux endroits les plus fréquentés
- La **logique de délai d'intervention des secours d'urgence** : installer des DAE dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long
- La **logique d'accessibilité** : installer, dans la mesure du possible, les DAE dans les lieux accessibles en permanence en extérieur.

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir :

- A partir du **1^{er} janvier 2020**, ERP de catégories **1, 2 et 3** (de 300 à + 1500pers)
- A partir du **1^{er} janvier 2021**, ERP de catégories **4** (à 300 pers)
- A partir du **1^{er} janvier 2022**, certains ERP de catégories **5**

Structure d'accueil personnes âgées

Structure d'accueil personnes handicapées

Ets de soins publics et privés

Gares

Hôtel et restaurants d'altitude

Refuges de montagne

Ets sportif clos et couverts

Salle polyvalentes sportives

Salles polyvalente

Concernant les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives, est entendue par salle polyvalente sportive une salle à finalité socio-culturelle ou autre pouvant accueillir temporairement des activités ou manifestations sportives.

En dehors des ERP légalement tenus de s'équiper, **toute personne** est libre d'installer un DAE et de contribuer à sauver des vies !



SCHILLER
FRANCE S.A.S

Où installer un DAE?

Le DAE est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque.

Les préconisations en matière d'installation d'un DAE sont les suivantes :

- **Installer le DAE de préférence en extérieur** pour qu'il soit accessible de tous même pendant les heures de fermeture au public
- **Installer le DAE sur le mur extérieur d'un bâtiment facilement identifiable et connu des citoyens** (ex : mairie, etc.)
- **Installer le DAE dans un boîtier pour le protéger des intempéries** et assurer son maintien dans les conditions, notamment de température, requises par son fabricant.

A noter :

- **L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP**
- **Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé.**

L'article R. 123-59 du code de la construction et de l'habitation précise que lorsque plusieurs ERP sont soit situés sur un même site géographique soit placés sous une direction commune, le DAE peut être mis en commun.

La notion de même site géographique doit être appréciée en termes d'accès au DAE dans des délais compatibles avec l'urgence de la défibrillation en cas d'arrêt cardiaque. À ce titre, il convient que le positionnement du DAE mutualisé sur un même site géographique permette à la personne en arrêt cardiaque de bénéficier de la défibrillation **en moins de 5 minutes** dans chaque ERP soumis à l'obligation d'équipement.

Il est aussi indispensable que le DAE mutualisé soit en permanence accessible de chaque ERP concerné, ce qui implique un positionnement adapté. Les services de secours et d'aide médicale d'urgence territorialement compétents peuvent, le cas échéant, être sollicités pour apporter leur expertise sur l'emplacement le plus approprié. En revanche, il n'appartient pas aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) de se prononcer sur l'opportunité d'une implantation de DAE ou de contrôler la présence d'un DAE dans un ERP.

La mutualisation du DAE est également possible pour les ERP placés sous une direction commune au sens de l'article R. 123-21 du code de la construction et de l'habitation.

Vos obligations

- **Signalétiques:**

La signalétique doit permettre à tout témoin d'un arrêt cardiaque de s'orienter rapidement vers le DAE le plus proche.

L'arrêté du 29 Octobre 2019 relatif aux défibrillateurs et les modalités de signalisation précise les obligations de signalisation dans les lieux publics et ERP.

Panneaux informatifs, flèches directives et étiquette de maintenance avec les références de l'appareil.

Etiquette de maintenance :

DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE à votre disposition en cas d'urgence pour sauver une vie	
Si vous observez un dysfonctionnement sur cet appareil (ouverture, alarme, etc.), contactez le responsable ou signalez-le sur une des applications cartographiant les DAE.	
Nom du fabricant du DAE :	
Nom du modèle du DAE :	
Raison sociale du responsable du DAE :	
Coordonnées du responsable du DAE :	
Numéro de série du défibrillateur :	
Date de la prochaine maintenance : ____/____/____	
Électrodes de défibrillation à remplacer le : ____/____/____	
Batterie à remplacer le : ____/____/____	
0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min + prix appel	
serviceclient@schillerfrance.fr	
	

- **Maintenance:**

Le DAE est un dispositif médical soumis à une obligation de maintenance, incombant à l'exploitant, afin de s'assurer que le DAE soit opérationnel. La maintenance doit être réalisée suivant les préconisations du fabricant décrites dans la notice d'utilisation, par l'exploitant lui-même, le fabricant ou sous sa responsabilité.

Il s'agit de superviser son dispositif mais également mettre à jour les consommables, le logiciel... conformément aux recommandations du fabricant afin que le DAE soit opérationnel à tout moment.

- **Déclaration sur la base nationale du DAE :**

Tous les exploitants de DAE ont l'obligation de déclarer les données d'implantation et d'accessibilité de leurs DAE au sein de la base de données nationale pour diffuser aux citoyens et services de secours et d'aide médicale d'urgence.

Comment dois-je déclarer mon DAE:



Pour déclarer les informations relatives à l'accessibilité et à la localisation de vos DAE, vous avez un portail de déclaration à votre disposition :

<https://geodae.atlasante.fr/>

La base de données nationale sur **GEO DAE** répond à 4 objectifs:

- Diffuser et mettre à disposition les données à tous pour faciliter la prise en charge de l'arrêt cardiaque
- Détenir une donnée de qualité et fiable par l'homogénéisation des pratiques et la garantie du respect du standard
- Permettre aux exploitants de répondre à l'obligation légale de déclaration des données relatives aux DAE
- Créer un effet d'entraînement et mobiliser un ensemble d'initiatives pour contribuer à sauver des vies.

Nos solutions d'équipements



- **Défibrillateur** standard ou communicant, en achat ou en location, avec ou sans sacoche.
- **Electrodes** : adulte et enfant. Les électrodes pour adulte doivent être utilisées chez les adultes et les enfants de plus de 25 kg (à partir de 8 ans). L'ERC recommande l'utilisation des électrodes « pédiatriques » pour les enfants de moins de 8 ans.



- **Kit de secours** : il est essentiel et permet d'intervenir efficacement et en toute sécurité avec le défibrillateur. En raison d'un délai de péremption pour certains éléments, il est recommandé de changer son kit de secours tous les 4 ans. Il est constitué des éléments suivants :
 - une paire de ciseaux d'urgence, pour couper les vêtements de la victime si besoin,
 - gants jetables, pour protéger l'utilisateur,
 - un rasoir jetable pour raser le torse si une pilosité importante empêche d'obtenir un bon contact des électrodes,
 - un masque facial pour protéger l'utilisateur lors des insufflations (non obligatoire),
 - une serviette en papier à usage unique pour sécher la peau de la victime afin d'obtenir un bon contact des électrodes,
 - deux compresses désinfectantes soit pour la victime (nettoyer la poitrine de la victime), soit pour le sauveteur.



- **Affichette** : obligatoire, elle doit être conforme à l'arrêté du 29 octobre 2019 et apposée à proximité du DAE.



- **Signalétiques** : l'arrêté du 29 octobre 2019 fixe également une obligation de signalisation des DAE dans les lieux publics et les ERP (Etablissements Recevant du Public) et en définit les modèles.



- **Boîtier** : le défibrillateur sera-t-il installé en intérieur ou en extérieur ?
 - Pour assurer le bon fonctionnement du DAE, l'appareil ne doit pas être exposé à la chaleur (+40°) ni au froid (-5°).
 - En extérieur, il donc est impératif de choisir un boîtier avec chauffage, ventilation et contrôle des températures. Son emplacement doit se trouver à l'ombre pour éviter l'effet de serre provoqué par les rayonnements du soleil.
 - Après, que votre boîtier soit placé en intérieur ou en extérieur, plusieurs options sont disponibles :
 - Ouverture avec ou sans alarme
 - Chauffant et ventilé
 - Connecté avec alerte e mails



SCHILLER
FRANCE S.A.S

L'installation

- **Installation et mise en service par le technicien :**

- Conseil du technicien sur le choix de l'emplacement.

Le décret n°2018-1186 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, paru le 19 décembre 2018, précise que « *le défibrillateur automatisé externe est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès* ». En effet, il paraît évident qu'un DAE doit être placé dans un endroit accessible 24h/24 et visible de tous.

- L'équipe de techniciens est formée et habilitée (HOBR) pour intervenir sur des courants forts selon la criticité et le type de boîtier à installer. Ils sont également formés pour installer les boîtiers sur tous les types de supports et possèdent dans leur véhicule le matériel nécessaire à cet effet.
- Dans le cadre de l'installation d'un boîtier extérieur nécessitant un raccordement électrique, SCHILLER France guide le client pour la mise en place des prérequis électriques.
- Lors de l'installation, le technicien propose une initiation d'une durée de 30 minutes. A l'issue de cette intervention, les clients doivent avoir acquis les connaissances nécessaires afin de savoir appliquer la chaîne de survie et utiliser un défibrillateur, mais également les renseignements techniques sur le fonctionnement des appareils.

AMD (Alerter, Masser, Défibriller), utilisation du DAE, contrat de maintenance.

- **L'installation par vos soins:**

Voici pour vous guider 2 liens vidéos de mise en service et utilisation de notre FRED PA-1:

- Mise en service FRED PA-1

http://sat.schillerfrance.fr/Catalogues/Fred_PA-1_mise_en_service.mp4

- Utilisation FRED PA-1

http://sat.schillerfrance.fr/Catalogues/Fred_PA-1_Utilisation.mp4



La maintenance Schiller

En tant que fabricant nous préconisons une vérification de nos appareils au moins tous les 3 ans.

Il existe deux types de contrat existe:

Le contrat de maintenance et d'assistance **annuel** ou **triennal**

Une maintenance préventive ponctuelle ou un contrôle qualité hors contrat peuvent être réalisés sur demande.

- Le technicien effectue la **procédure de contrôle** :
 - ✓ La vérification du ou des boîtiers contenant le défibrillateur avec contrôle des branchements et test du fonctionnement total du boîtier mural.
 - ✓ La vérification du bon fonctionnement du défibrillateur avec contrôle de l'état de la pile, des autotests et mise à jour éventuelle.
 - ✓ Les tests de sécurité électrique et mesures des énergies délivrées (pour vérifier la conformité électrique du dispositif après une ouverture, et mesurer les énergies délivrées lors des chocs de défibrillation – selon la norme CEI 60601-2-4.)
 - ✓ Le contrôle des dates de péremption des accessoires (électrodes, kit de secours, pile lithium...) et le remplacement si nécessaire.
 - ✓ La réparation, le remplacement de pièces ou l'échange si nécessaire (selon le modèle de DAE).
 - ✓ La mise à jour logicielle permettant au défibrillateur d'avoir les messages vocaux en conformité avec les recommandations de l'ERC (Conseil Européen de Réanimation) et de bénéficier de toutes les améliorations techniques ou médicales apportées par le fabricant durant la vie de l'appareil.
 - ✓ Le changement de la pile de sauvegarde interne. Elle ne concerne que certains modèles de DAE et assure l'horodatage de l'appareil.
 - ✓ La récupération des données médicale et technique, ainsi que la réinitialisation de la mémoire d'enregistrement de l'appareil.
 - ✓ Mise à jour des informations du DAE dans la Base de Données Nationale Arlod/GeoDAE.
 - ✓ Ce contrat inclut l'intervention d'un technicien en cas d'utilisation médicale (Intervention de maintenance, relevé des données médicales et remplacement des électrodes utilisées).

Ces actions sont menées par nos techniciens Schiller ou des professionnels agréés.

Un service client avec une hotline est disponible 7J/7.



SCHILLER
FRANCE S.A.S

La maintenance autres marques

- Quelle que soit la marque du défibrillateur, SCHILLER gère la maintenance des équipements grâce à son partenariat avec des entreprises habilitées par de nombreux fabricants de défibrillateurs. Ces sociétés, **certifiées ISO 13485**, possèdent des équipes de techniciens qualifiés et expérimentés.
- Contrat **annuel** (dans le cadre d'une souscription, une visite de maintenance est effectuée à l'ouverture du contrat).
- Le technicien effectue :
 - ✓ La vérification du boîtier contenant le défibrillateur avec contrôle des branchements et test du fonctionnement total du boîtier mural.
 - ✓ La vérification du bon fonctionnement du défibrillateur avec contrôle de l'état de la pile, des autotests et mise à jour éventuelle.
 - ✓ Les tests de sécurité électrique et mesures des énergies délivrées (Pour vérifier la conformité électrique du dispositif après une ouverture, et mesurer les énergies délivrées lors des chocs de défibrillation – Selon la norme CEI 60601-2-4.)
 - ✓ Le contrôle des dates de péremption des accessoires (électrodes, kit de secours, pile lithium...) et le remplacement si nécessaire.
 - ✓ La réparation, le remplacement de pièces ou l'échange si nécessaire (selon le modèle de DAE).
 - ✓ Mise à jour des informations du DAE dans la Base de Données Nationale Arlod/GeoDAE.
- Ce contrat inclut l'intervention d'un technicien en cas d'utilisation médicale (intervention de maintenance et remplacement des électrodes utilisées).

La surveillance de l'exploitant



Entre deux maintenances, l'**ANSM** (Agence Nationale de la Sécurité du Médicament et des produits de santé) **recommande de suivre la procédure suivante**, dès la réception du DAE :

- ✓ Former et sensibiliser les personnels à l'utilisation du DAE.
- ✓ Désigner un responsable du suivi du DAE.
- ✓ Mettre en place un **registre de maintenance**. L'exploitant doit tenir un registre de maintenance où il recense toutes les opérations effectuées sur son appareil. Il doit être conservé 5 ans après la fin de l'exploitation de l'appareil.
- ✓ Mettre le DAE dans un lieu visible et facilement accessible.
- ✓ Vérifier régulièrement l'état extérieur du DAE.
- ✓ Effectuer une vérification visuelle de l'appareil et des accessoires (avec leur date de péremption).
- ✓ S'assurer que l'appareil est fonctionnel en vérifiant les voyants : pour l'état général, pour indiquer le bon fonctionnement des électrodes, le restant de charge de la pile lithium, voire la nécessité de maintenance. **Attention ! Dès qu'un voyant clignote en rouge pour changer un des consommables, il est conseillé de le remplacer au plus vite, afin d'éviter que la pile ne se décharge.**



La surveillance du parc peut également s'effectuer à distance :

- Connecté à un réseau cellulaire grâce à son module GSM intégré, **FRED PA-1 Online** peut être installé facilement et rapidement : il suffit d'insérer la batterie et le tour est joué ! L'interface LifeDataNet G2 constitue une solution de gestion performante : visualisez facilement vos appareils sur une carte interactive et vérifiez quels appareils sont en état de fonctionnement et ceux qui nécessitent une attention particulière. La mise à jour du logiciel peut être planifiée à l'avance et effectuée à distance et ce en tous lieux.
- SCHILLER peut réaliser une surveillance en permanence des défibrillateurs pour vous et anticiper ainsi une maintenance avant tout dysfonctionnement.
- La récupération des données médicales d'une intervention se fait instantanément au format pdf sur le serveur certifié HDS (Hébergement des données de Santé)
- SCHILLER a développé une plateforme web qui permet à l'exploitant de suivre les dates de maintenance et de péremption des consommables, sur l'ensemble du parc de DAE.



SCHILLER
FRANCE S.A.S

Le renouvellement du DAE

Les DAE sont des dispositifs de class III de la plus haute exigence.

Nous estimons leur durée de vie à une dizaine d'année environ en fonction des modèles et de leur entretien.

Il n'y a pas d'obligation à les changer mais nous préconisons leur remplacement plutôt que de continuer à engendrer des frais d'entretien (maintenance, remplacement de pile ou électrodes) sur un appareil qui arrive en fin de vie.

Dans le cadre du programme de renouvellement de vos DAE d'une dizaine d'année nous effectuons une offre de reprise de votre ancien appareil.



Nos formations

SCHILLER France propose également plusieurs solutions de formation dispensées par son organisme de formation exclusif certifié QUALIOPi : **Learning Urgences Factory**.

Son équipe pédagogique est composée de **formateurs professionnels de santé diplômés** et de **formateurs SST certifiés**.

- **Formation présentielle** (1h30 par groupe de 20 personnes)
- **Formation à distance** (e learning) accès aux sessions vidéos

Objectifs des formations :

Les formations proposées ont pour objectif de former aux premiers secours, à la prise en charge spécifique d'un arrêt cardiaque avec un DAE, au maintien des compétences des personnels soignants et de prévenir les risques sur la santé.

- ✓ Les formations présentielles s'effectuent en intra au sein des sites des clients.
- ✓ L'évaluation se base principalement sur l'évaluation formative avec assiduité tout au long de la session.
- ✓ Les formations présentielles sont effectives rapidement après signature de l'offre sous réserve de disponibilité du formateur. Les formations digitales sont effectives dès acceptation de l'offre.
- Les équipes s'engagent à respecter les consignes et les règlements internes du client : gestes barrières, sécurité, message local d'alerte, encadrement interne, évacuation, tenues vestimentaires, confidentialité. L'équipe pédagogique adapte son animation ainsi que la manipulation des éventuels équipements aux personnes en situation de handicap.





www.schiller-france.com



<< Retrouvez toutes ces informations
sur le Guide complet du DAE
<https://blog.mediprostore.com/guide-defibrillateur/>



Contact commercial :
Nadège MARTY
Tél.07 64 49 78 03
@
:nadege.marty@schillerfrance.fr

Assistante :
Céline KAZ
Tél.01 64 66 59 62
@
:celine.kaz@schillerfrance.fr



SCHILLER
FRANCE S.A.S